

Comité de bassin Adour-Garonne : un accord sur les conditionnalités du stockage de l'eau

À la suite du débat nourri sur le stockage de l'eau, le Président du Comité de bassin Adour-Garonne, **Alain Rousset**, a proposé et fait adopter lors de la séance plénière du 25 avril 2023, des règles de conditionnalité en cas de **mise en place de nouvelles retenues de substitutions dans le bassin**. Ces règles reposent sur une **gouvernance publique** de la mise en œuvre de ces projets, de **transparence** sur la destination des volumes, et sur **l'engagement des agriculteurs** bénéficiaires de l'eau à mettre en place des pratiques d'agro-écologie et à préserver la qualité de l'eau, et enfin à veiller au **remplissage des retenues depuis les rivières**. Telles sont les principales mesures actées en Comité de bassin par 82 votes pour, 14 abstentions et 3 votes contre, après 5 mois d'échanges intenses entre les collègues du Comité de bassin (collectivités territoriales, Etat, Associations de protection de la nature et de consommateurs, acteurs économiques).

Le renforcement des moyens d'intervention des Agences va permettre de financer des projets indispensables pour préparer l'avenir.

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne a fait un point de situation hydrologique et rappelé l'édiction de l'arrêté d'orientation de bassin. Alors que la sécheresse hivernale succède à la sécheresse estivale et où le remplissage des retenues est inférieur de moitié par rapport à l'année 2022, Alain Rousset a également fait adopter **une stratégie de sobriété de l'eau avec une réduction de 10% des prélèvements pour l'ensemble des usages**. « *La sobriété de 10% pour tous les usages dès maintenant est un appel au civisme* » souligne le Président du Comité de bassin. Dans la continuité du Plan Eau annoncé le 30 mars dernier, l'agence de l'eau lancera le 2 mai prochain un **appel à projets sur les économies d'eau** pouvant être mises en œuvre immédiatement par les collectivités ou les acteurs économiques.

Désormais, chaque sous-bassin a pour responsabilité de décliner cet objectif de sobriété pour chaque usage de l'eau (industriel, agricole, domestique), dans le cadre de stratégies d'action en réponse au changement climatique.

Le Comité de bassin a également acté la mise en œuvre d'un nouveau modèle de soutien des débits des rivières en période de basses eaux, pour sécuriser les usages de l'eau avec une priorité sur l'eau potable. L'objectif est de **doubler les volumes aujourd'hui mobilisés**, comme un des leviers du mix de solutions face au changement climatique.

Contact presse :

Agence de l'eau Adour-Garonne

Catherine Belaval, catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr, 06 08 73 64 03